



Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault

Séance du mercredi 10 juin 2026 à 18h
Salle Georges Brassens

Délibération n° DCM26-06-10P20

Ressources Humaines - Modification du tableau des
emplois – Créations de postes et ajustements des
emplois d'assistants territoriaux spécialisés
d'enseignement artistique

Conseillers Municipaux en
exercice : 29

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : 29

Date de la convocation :
4 juin 2026

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Michelle Guibal, M. Georges Elnecave, Mme Anne Boissière, M. Georges Bélart, Mme Corinne Gonzalez, M. Jean-Luc Barral et Mme Agathe Khettab, *Adjoints,*

M. Jean Garcia, M. Jean-Jacques Pinet, M. Samy Zeitoun, Mme Martine Rouzier, Mme Catherine Klein, Mme Martine Minardi, M. Jean François Faustin, M. Frédéric Laborie, M. Franck Rugani, Mme Louise Jaber, Mme Cloé Vanzel, M. Pierre Gros, Mme Claude Blaho Poncé, Mme Hélène Cinési et Mme Odile Thiers, *Conseillers municipaux,*

Absents :

Mme Joëlle Mouchoux, Mme Myriam Lalauze, M. Patrick Javourey, M. Jules Poussard et Mme Rosemay Crémieux

Procurations :

Joëlle Mouchoux à Mme Martine Rouzier

Mme Myriam Lalauze à Mme Corinne Gonzalez

M. Jules Poussard à Mme Odile Thiers

M. Patrick Javourey à Mme Claude Blaho Poncé

Mme Rosemay Crémieux à Mme Hélène Cinési

Rapporteur : Mme Michelle Guibal

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux, il est envisagé de procéder aux ajustements suivants du tableau des emplois :

1. **Créations de postes nécessaires au fonctionnement des services**

Afin de répondre aux besoins des services, il convient de créer :

- un poste d'attaché territorial à temps complet, affecté à la Direction générale ;
- deux postes d'adjoint technique territorial à temps complet, l'un pour le service Propreté, l'autre pour le service Bâtiments du CTM.

Les créations de postes d'adjoint technique permettront la nomination en qualité de fonctionnaires stagiaires, à compter du 1^{er} septembre 2026, des agents contractuels actuellement en poste.

2. **Ajustements des emplois au sein de l'École municipale de musique**

En prévision de la prochaine rentrée et afin d'adapter l'organisation pédagogique aux besoins réels du service (effectifs d'élèves, répartition des disciplines, continuité des enseignements), il est nécessaire de

réajuster plusieurs emplois d'assistants territoriaux spécialisés d'enseignement artistique (ATSEA), cadre d'emplois dont le temps complet réglementaire est fixé à 20 heures hebdomadaires.

Il est proposé de modifier le tableau des emplois comme suit :

A. Réajustement de quatre emplois d'ATSEA principaux de 1^{re} classe – CDI – Temps non complet

- Réajustement 1 : 4 h hebdomadaires
- Réajustement 2 : 5 h / 20 hebdomadaires
- Réajustement 3 : 12 h / 20 hebdomadaires
- Réajustement 4 : 18,50 h / 20 hebdomadaires

B. Réajustement d'un emploi d'assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique à temps complet

- Réajustement 5 : 20 h / 20 hebdomadaires

C. Création d'un emploi d'ATSEA – Temps non complet

Suite au départ à la retraite d'un agent, il est proposé de créer un poste d'assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique, en CDD, à 11 h / 20 hebdomadaires, destiné à accueillir un nouveau professeur de guitare et à maintenir l'offre pédagogique.

Il est précisé qu'une mise en cohérence du tableau des effectifs sera travaillée prochainement afin de supprimer les postes devenus sans objet et présenté lors d'une prochaine réunion du Comité Social Territorial (CST).

Les emplois des collectivités territoriales étant créés par délibération de l'organe délibérant, conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de modifier le tableau des emplois selon les modalités présentées ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte ou document se rapportant à l'objet de la présente délibération.

Ce dossier a été présenté en commission Ressources et moyens le 2 juin 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de modifier le tableau des emplois selon les modalités présentées ci-dessus,

AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte ou document se rapportant à l'objet de la présente délibération.

Secrétaire de séance,



Cloé VANZEL

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE